

Propositions financières Budget Primitif 2012

Rapport n° CG/2011/143

Résumé :

L'aide sociale à l'hébergement permet aux personnes âgées de bénéficier d'une prise en charge de leurs frais de séjour par le Département lorsque leurs ressources sont insuffisantes. Il s'agit d'une prestation d'aide sociale obligatoire soumise à l'obligation alimentaire et à la récupération sur succession.

Le dispositif «accueil familial» amène le Département à prendre en charge au titre de l'aide sociale les frais de placement des personnes âgées qui ne disposent pas des ressources suffisantes pour faire face à ces coûts.

Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions

Libellé Pôles	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2012
PAP	Direction de l'autonomie et de la santé	31 709 000,00 €
PAP	Direction du Pôle Aide à la Personne	5 858 067,00 €
	TOTAL	37 567 067,00 €

4421 – Prise en charge des frais d'hébergement pour personnes handicapées âgées

Ces crédits sont consacrés à l'hébergement des personnes handicapées de plus de 60 ans qui sont maintenues dans leur structure d'accueil spécialisée.

4422 – Prise en charge des frais d'hébergement pour personnes âgées

L'évolution des crédits est liée à celle des tarifs des établissements d'accueil. Le nombre de personnes âgées prises en charge est resté stable entre 2010 et 2011.

4423 – Prestations diverses pour personnes âgées

Ces crédits sont relatifs aux frais d'inhumation, aux frais de repas et à l'argent de poche pour les personnes âgées les plus démunies.

4424 – Placement familial des personnes âgées

Les dépenses dans le domaine de l'accueil familial sont liées au nombre de places offertes et au niveau des sujétions particulières dues à l'état de dépendance de la personne accueillie.

En 2010, 11 personnes âgées étaient accueillies en famille d'accueil. Le montant des crédits sollicités a été réajusté à la dépense constatée en août 2011, le dispositif ne comptant plus que 8 bénéficiaires à cette date.

4425 – Création, extension, réhabilitation des établissements pour personnes âgées

Les crédits de paiement proposés concernent les opérations déjà engagées, à savoir l'extension et la rénovation de l'EHPAD de Benfeld, la création de l'EHPAD de Pfaffenhoffen, la rénovation de l'EHPAD de l'hôpital d'Erstein, la création de l'EHPAD de Truchtersheim, l'extension de l'EHPAD de Bischheim, pour un montant de 4 708 100 €.

S'agissant des nouvelles opérations, en fonction de l'avancement des projets et des autorisations de création de lits qui pourraient être accordées conjointement avec l'Agence régionale de santé, les crédits 2012 d'un montant de 850 000 € pourraient concerner : la reconstruction de l'EHPAD intercommunal de Villé sur un nouveau site (80 lits), l'extension et la rénovation de l'EHPAD l'Orée des bois à Rothau (61 lits), l'extension de l'EHPAD Saint François à Marienthal et la création d'une unité de 12 lits d'hébergement temporaire Alzheimer à l'EHPAD Le Parc à Lingolsheim.

Les subventions pour l'acquisition de mobilier et d'équipements pourraient être engagées pour un montant de 300 000 € sur les opérations en cours, en fonction de l'avancement des travaux.

Récapitulatif des montants proposés par modes d'actions :

Code	Libellé Mode d'action	Crédits inscrits au BP précédent	Crédits proposés au BP
4421	Prise en charge des frais d'hébergement pour personnes handicapées âgées	5 400 000,00 €	5 500 000,00 €
4422	Prise en charge des frais d'hébergement pour personnes âgées	25 500 000,00 €	26 000 000,00 €
4423	Prestations diverses : Personnes Agées	81 000,00 €	89 000,00 €
4424	Placement familial des Personnes Agées	130 000,00 €	120 000,00 €
4425	Création extension et réhabilitation des établissements	6 200 000,00 €	5 858 067,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la commission des solidarités, et en accord avec la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général :

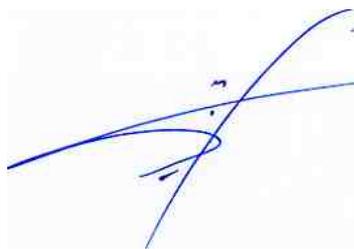
- approuve les dispositions du rapport traduites dans le budget primitif 2012

- retient les projets suivants à financer après décision de l'agence régionale de santé en matière de création de lits :

- . reconstruction de l'EHPAD intercommunal de Villé
- . extension et rénovation de l'EHPAD l'orée du bois à Rothau
- . extension de l'EHPAD st François à Marienthal
- . création d'une unité de 12 lits d'hébergement temporaire Alzheimer à l'EHPAD Le parc à Lingolsheim.

Strasbourg, le 21/11/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL